



Informations sur la Informations sur la CLASSIFICATION



LA CLASSIFICATION

**Proposition retenue pour la classification honneur en 2020
pour le CD 32 : 11 points**

Pour le passage "Elite"

Nous avons maintenu celle d'avoir 50 points et plus.

Pour le passage "honneur"

Nous avons appliqué une grille de seuil de points différente par comité que vous trouverez en Annexe.

Le seuil correspond à 25 % des Licenciés ayant marqués des Points.

REMARQUE IMPORTANTE

Seule la Commission Informatique est habilitée à changer la classification.

QUELQUES CHIFFRES

	En 2017	En 2018	En 2019
Nombre de licenciés ayant marqués des points	59774	60952	61674
Nombre de points totaux de classification	682234	680434	696590
Nombre d'Honneur	22582	27042	27405
Nombre d'Elite	4 984	5008	5106

2°) LES REGLES APPLIQUEES POUR LA SAISON SPORTIVE 2020

1^{ère} règle : Les concours

Partant du principe que nous sommes la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, ouvert à tous les licenciés féminins et masculins,

Les licenciés marquent des points de classification.

Dans tous les concours

- Pétanque, Promotion, Jeu provençal, Vétérans, Entreprise féminin et masculin (Sauf les jeunes dans les concours de leur catégorie)
- Le nombre d'équipes minimum obligatoire pour que le concours marque des points de Classification dans "Gestion Concours" et "Geslico" est de 9 équipes ou participants).

Les Genres de concours

Les points de classification sont marqués dans :

1° - Tous les concours officiels au calendrier du comité ou de la région ou de la Fédération

2° - Les concours A et B

Les concours A (à créer sous Geslico en Concours Premier)
Le nombre d'équipes du Concours A est le Total des Inscrits

Les concours B (à créer sous Geslico en Concours Deuxième)
Le nombre d'équipes du Concours B est en fonction du Type de Concours.

Classique ABC ou AB : **Total des perdants du 1er tour du A auquel s'ajoutent les perdants du 2^{ème} Tour du A qui sont récupérés au 2^{ème} tour du B**

Classique ABC ou AB sans récupération : **Total des perdants du 1er tour du A**

Un concours B est un concours sans réinscription et réservé aux perdants du concours A

3° - Les concours Nationaux, Supra, Internationaux et événementiels inscrits au calendrier des nationaux, (à créer sous Geslico en Concours Premier).

Les concours exclus de la classification sont :

- Les qualificatifs pour un championnat départemental (voir précision ci-dessous)
- Les qualificatifs pour un championnat Régional (voir précision ci-dessous)
- Les concours à la mêlée
- Les concours en 3 parties et plus
- Les concours jeunes dans leur catégorie (cadet, minime, benjamin)
- La Coupe de France
- Les Championnats Nationaux des Clubs
- Les concours évènementiels hors calendrier des Nationaux
- Les concours du type Bol d'Or
- Les Interclubs

Précisions pour la saisie des championnats départementaux et des championnats Régionaux

Pour l'attribution des points la règle est la même pour un championnat départemental et un championnat Régional.

Pour un championnat départemental

- s'il y a plusieurs qualificatifs, le nombre d'équipes pris pour la saisie du championnat départemental sera la moyenne de tous les qualificatifs dans la même structure de composition d'équipes

Pour un championnat Régional

- s'il y a plusieurs qualificatifs ou un seul qualificatif, le nombre de d'équipes pris pour la saisie du championnat Régional sera la moyenne de tous les qualificatifs de tous les comités dans la même structure de composition d'équipes

Dans la suite de la note, quand vous lirez "licenciés" cela défini un licencié féminin ou un licencié masculin.

2^{ème} règle : Les Elites

Les licenciés qui peuvent être "Elite" sont les seniors et juniors masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Elite" sauf si ils obtiennent un titre de champion hors de leur catégorie concours jeunes.

Les champions du Monde, les champions d'Europe seront **minimum** « honneur à vie ».

Tout licencié champion, vice-champion ou demi-finaliste d'un championnat de France (sauf les Jeunes) sera classé « Elite E1 ».

Tout licencié champion ou vice-champion Régional (sauf les Jeunes) sera classé «Elite E1».

Tout licencié champion départemental (sauf les jeunes) sera classé « Elite E1 ».

Tout licencié ayant marqués 50 points et plus sera classé « Elite E1 ».

Le licencié qui passe « Elite E1» une année, si il n'est pas maintenu "Elite" l'année suivante, il sera « honneur H1».

3^{ème} règle : Les Honneurs

Les licenciés qui peuvent être "Honneur" sont les seniors et juniors masculins et féminins.

Les jeunes - cadet, minime, benjamin - ne peuvent pas être "Honneur" sauf s'ils obtiennent des points de catégorisation dans les concours hors de leur catégorie jeunes.

Tous licenciés qualifiés à un championnat de France (sauf les Jeunes) seront classés minimum "Honneur H1".

Tous licenciés passeront "honneur H1" à partir du seuil définis en fin de saison et différent par comité.

4^{ème} : Les licenciés venant d'un autre pays

Nous avons intégré dans Geslico, lors de la création de la fiche, le positionnement direct en "Honneur H1" et en "mutation externe", un licencié qui vient d'un autre pays.

Ces dispositions peuvent être amenées à évoluer suivant les résultats de 2020 pour la saison sportive de 2021.

5^{ème} règle : Les Grilles

Remarque importante : il existe la catégorie "Senior" et "vétérans". Le passage de l'un à l'autre est lorsque le licencié atteint l'âge de 60 ans. Cela veut dire que les concours appelés « 55 ans et plus » devront être saisis en concours " senior ".

Nous mettons en place dans "Geslico" et dans Gestion Concours" **cinq grilles différentes**, pour la saisie des concours classés de A à E que vous trouverez en Annexe

Ces grilles sont en fonction de la classification et de la géographie des participants au concours.

(travail de Francis RICARD)

		ORIGINE		
		Moins de y % CD extérieur	Plus de y % CD extérieur et moins de z % Ligue extérieur	Plus de z % de Ligue extérieur
NIVEAU	100% Promotion	A	B	C
	Moins de x % de joueurs classés	B	C	D
	Plus de x % de joueurs classés	C	D	E

Les taux des variables seront :

X = 30 %

Y = 40 %

Z = 15 %

Le logiciel fédéral calcul ces critères automatiquement et définit la grille à appliquer (**Résultats du calcul sur la feuille d'arbitrage**)

Attention de bien choisir le département d'organisation au départ dans la saisie des paramètres de "Gestion-Concours" sinon votre grille sera surévaluée.

Lors de la création d'un concours dans "Geslico" et suivant les critères de votre concours la lettre du concours viendra se mettre automatiquement et vous ne pourrez pas changer la lettre sauf si elle est supérieure à celle indiquée ou si vous importez les résultats en provenance de "Gestion Concours".

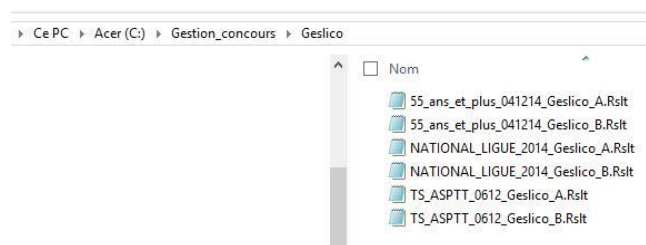
Dans "Gestion Concours" en bas de la feuille de résultat apparaît des informations concernant l'origine des participations, soit : des joueurs de leur département, de leur ligue ou des hors ligue (origine géographique des participants). Il faut impérativement que toutes les informations concernant les licenciés soient renseignées, car l'exploitation de ces informations va déterminer quelle grille sera retenue.

Ces informations vont aussi servir, l'année suivante, à vérifier la qualité des nationaux, internationaux et supra nationaux.

Comment insérer automatiquement des résultats provenant du logiciel fédéral :

Le logiciel "Gestion-Concours" crée un **Fichier Résultat** pour le Concours A et le cas échéant pour le Concours B que vous pouvez retrouver dans le répertoire

« C:\Gestion Concours\Geslico » avec une extension de Fichier « Rslt »



**Ces Fichiers contiennent les résultats du concours ainsi que la grille à appliquer
Et peuvent être insérés directement dans Geslico après avoir créé le concours**

Dans "Gestion Concours" en bas de la feuille de résultat apparaît des informations concernant l'origine des participations, soit, des joueurs de leur département, de leur CT ou des hors CT (origine géographique des participants). Il faut impérativement que toutes les informations concernant les licenciés soient renseignées, car l'exploitation de ces informations va déterminer quelle grille sera retenue.

Rappel :
La classification du licencié est toujours de 3 possibilités

- 1) Elite : EO Elite avec un critère Minimum d'Honneur à vie
 E1 Elite Statut 1 an

- 2) Honneur H0 Honneur avec un critère Minimum d'Honneur à vie
 H1 Honneur 1^{ère} année
 H2 Honneur 2^{ème} année
 H3 Honneur 3^{ème} année

- 3) Promotion

Nous vous souhaitons une bonne saison sportive 2020

Le 18 Novembre 2019 - La commission Informatique FFPJP